



Copie de résolution

CANTON DE WENTWORTH

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 29 avril 2019 au Centre Communautaire Wentworth, situé au 86, chemin Louisa à Wentworth.

Sont présents : Jason Morrison, maire
Jean-Guy Dubé, conseiller #1
David Smith, conseiller #3
Jay Brothers, conseiller #5
Gilles Ouellette, conseiller #6

Sont absents : Bill Gauley, conseiller #2
Maurice Pilon, conseiller #4

Les membres présents forment le quorum.

19-04-075

Déclaration de l'état d'urgence

ATTENDU QUE l'article 42 de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3) prévoit qu'une municipalité locale peut déclarer l'état d'urgence dans tout ou partie de son territoire lorsqu'un sinistre majeur, réel ou imminent exige, pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes, une action immédiate qu'elle estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable;

ATTENDU la déclaration du maire du 28 avril 2019 déclarant l'état d'urgence sur le territoire de Wentworth en vertu de l'article 43 de la loi prévoit que si le conseil ne peut se réunir en temps utile, le maire ou, en cas d'absence ou d'empêchement, le maire suppléant peut déclarer l'état d'urgence pour une période maximale de 48 heures;

ATTENDU QUE les fonctionnaires du ministère des transports ont ordonné la fermeture complète du pont Louisa, situé sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord, à toute circulation incluant la circulation piétonne;

ATTENDU QUE la population en amont du pont est enclavée et ne peut accéder à leur domicile ou en être évacuée;

ATTENDU QUE j'estime que la Municipalité ne peut réaliser adéquatement, dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile, les actions requises;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Jay Brothers et **RÉSOLU**

QUE les membres du Conseil déclarent l'état d'urgence sur une partie du territoire de la municipalité pour une période d'au moins cinq (5) jours en raison de la fermeture du pont Louisa qui enclave et confine à toutes fins pratiques, plus de 140 résidences de Wentworth-Nord et 12 résidences du Canton de Wentworth en amont du pont.

QUE madame Natalie Black, Directrice générale et secrétaire-trésorière soit désigner afin qu'elle soit habilitée à exercer les pouvoirs suivants :

1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;

2° accorder, pour le temps qu'elle juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la Municipalité;

3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'elle détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement ainsi qu'à leur sécurité;

4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;

5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu du présent chapitre ou du chapitre VI;

6° faire les dépenses et conclure les contrats qu'elle juge nécessaires.

Résolution adoptée à l'unanimité

Natalie Black
Directrice générale et secrétaire trésorière

**Copie certifiée conforme
Sujette à ratification**

Donné à Wentworth le 30 avril 2019